



Confédération
Paysanne



GRET



Réseau Foi & Justice
Afrique
Europe
Africa-Europe Faith and Justice Network (AEFJN)



Vétérinaires
sans frontières

La Terre, l'Animal et l'Homme



CICDA

NEGOCIATIONS AGRICOLES A L'OMC : 2,8 MILLIARDS DE PAYSANS MENACES !

OBJET : Position expliquée à l'attention des journalistes sur :

- ✓ Les grandes lignes de la négociation en cours à l'Organisation Mondiale du Commerce (OMC) ;
- ✓ Pourquoi Artisans du Monde, Chrétiens en Monde Rural, Comité Français pour la Solidarité Internationale, Confédération Paysanne, Initiatives de Développement Stratégique, Fédération Nationale d'Agriculture Biologique, Groupe de Recherches et d'Echanges Technologiques, Max Havelaar France, Réseau Afrique Europe Foi et Justice, Solidarité, Vétérinaires Sans Frontières - Centre Internationale de Coopération pour le Développement Agricole rejettent la logique en cours à l'OMC.

Madame, Monsieur,

Les organisations qui vous adressent cette note reconnaissent le caractère indispensable de l'existence d'une organisation de régulation des échanges commerciaux internationaux, en particulier pour les produits agroalimentaires. Toutefois, elles dénoncent l'hypocrisie des grands acteurs de l'Organisation Mondiale du Commerce (OMC) qui, sous couvert de « régulation internationale des échanges », s'attachent au contraire à livrer les agricultures du monde au libre-échange pour le seul l'intérêt des firmes agroalimentaires mais sans bénéfice pour les citoyens.

Quel est le rôle de l'OMC ?

L'OMC a été créée en 1995. Elle succède au GATT (Accord Général sur les tarifs douaniers et le commerce), créé en 1947.

Bien que le cycle de négociation en cours s'appelle « Cycle de Doha pour le Développement », l'unique **objectif officiel** de l'OMC est la « **suppression des barrières au commerce international**¹. Depuis 1995, l'Accord sur l'Agriculture (AsA) de l'OMC régit les échanges internationaux de produits agricoles, contraignant également les politiques agricoles nationales ou régionales à plus de dérégulation et moins d'interventions publiques sur les marchés. Cette logique pousse les agricultures vers plus de productivisme et d'intensification, néfastes pour les producteurs, l'environnement et la santé des consommateurs.

L'Accord sur l'Agriculture (AsA) de 1994

L'AsA actuellement en vigueur a été signé en 1994, à l'issue du Cycle de négociations de l'Uruguay (1986 – 1994). Il est divisé en trois grands piliers:

- ✓ Le soutien interne. La négociation sur ce volet vise à réduire, voire à mettre fin, aux mesures de politiques agricoles accusées de fausser le fonctionnement du marché international (voir encadré). Les aides à l'agriculture sont réparties entre trois « boîtes », verte, bleue ou orange, selon le degré croissant de distorsion des échanges qu'elles produisent ;
- ✓ La concurrence à l'exportation : l'objectif est de mettre fin aux pratiques de concurrence déloyale ;

¹ Les accords de l'OMC visent, selon l'accord de 1994 instituant l'OMC, « sur une base de réciprocité et d'avantages mutuels, à la réduction substantielle des tarifs douaniers et des autres obstacles au commerce et à l'élimination des discriminations dans les relations commerciales internationales ».

- ✓ L'accès au marché : chaque membre doit ouvrir progressivement son marché, et, selon les négociations en cours, ceux qui sont le plus protégés doivent faire les plus gros efforts.

Encadré : qu'est-ce qu'une aide « distorsive » selon l'OMC ?

Selon l'approche qui prévaut au sein des organisations internationales (OMC, OCDE...), les aides à l'agriculture accordées par les pays du Nord sont condamnables dans la mesure où elles imposent d'importantes « distorsions » au marché international de produits agricoles. En effet, ces aides constituent des incitations à produire indépendantes des conditions « réelles » d'offre et de demande censées être reflétées par les prix mondiaux. En particulier, lorsque le niveau des aides dépend de celui de la production ou des prix, les agriculteurs sont incités à produire plus pour recevoir plus d'aides. D'où l'idée, puisque les pays développés souhaitent continuer à soutenir leur agriculture, de « découpler » les aides, c'est-à-dire de les distribuer sans qu'elles soient liées au volume de production ou au niveau du prix de l'année en cours.

Trois raisons pour lesquelles les règles de l'OMC ne peuvent pas servir le développement :

- ✓ *La règle de l'engagement unique* veut que l'accord final entre les Membres ait lieu sur tous les sujets de négociations en même temps. Par conséquent, l'Union européenne a intérêt à faire des concessions sur l'agriculture pour obtenir une ouverture accrue des marchés des PED à ses industries de pointe et ses services. Cette logique est néfaste pour l'agriculture européenne, mais aussi pour le développement à long terme des pays du Sud, qui voient leurs services publics de base (eau, électricité, voire éducation et santé) passer sous la coupe de firmes multinationales étrangères, avec les risques de non solvabilité, donc de non desserte, pour la grande majorité de la population.
- ✓ *Le « dumping »* est défini par le GATT (article 6) comme « la vente sur le marché mondial à des prix inférieurs à ceux en vigueur sur le marché national ». Or cette définition permet aux pays développés de continuer à vendre leurs produits, agricoles notamment, sur le marché mondial à des prix inférieurs à leurs coûts de production (la différence étant comblée, pour les producteurs, par les subventions « découplées ») !
- ✓ *La définition des subventions autorisées* : ce sont celles qui, en principe, n'ont pas d' « effet de distorsion des échanges », ne sont pas "couplées" au niveau de production ou de prix de l'année en cours². Mais cette notion est discutable ; les aides directes découplées versées aux agriculteurs européens depuis les réformes de la Politique Agricole Commune (PAC) de 1992 et de 2003 sont considérées comme découplées car non liées à la production ou au prix de l'année courante. Or ces aides permettent toujours aux agriculteurs européens de vendre leurs produits à des prix inférieurs à leurs coûts de production, la différence entre prix et coûts étant pratiquement comblée par les aides !

Les positions en présence à Genève cette semaine :

1. Du côté des pays en développement

On simplifie bien souvent le débat à l'OMC, opposant les « PED » aux pays développés, les premiers demandant simplement aux seconds de mettre fin à l'ensemble de leurs soutiens agricoles et d'ouvrir davantage leur marché intérieur à leurs exportations. La réalité est plus complexe :

- ✓ Les pays ACP (Afrique, Caraïbes, Pacifique) ont parfois intérêt au maintien d'une PAC forte, soutenant les prix sur le marché européen, car leurs exportations profitent de ce prix élevé. Ex : pour l'île Maurice, les ressources tirées des exportations de sucre vers l'UE équivalent à une subvention annuelle de plusieurs

² Voir encadré

centaines de millions de dollars ! Ces pays insistent, en revanche, sur l'élimination des **subventions aux exportations**.

- ✓ L'Inde souligne que ses petits agriculteurs ont besoin d'être protégés, pour des raisons de survie. Elle demande le droit à protéger son agriculture pour ses produits « sensibles » ;
- ✓ Le G20, constitué à Cancun, est piloté par les grands pays émergents, comme le Brésil ou l'Argentine. Dans ces pays, l'agriculture agro-exportatrice est aux mains de grands propriétaires, et n'apporte aucun gain à la majorité de la population. Au Brésil, 44 millions de personnes, soit le quart de la population, est en situation de malnutrition !
- ✓ Les producteurs familiaux des pays en développement, qui représentent en moyenne 60% de la population active de ces pays, ne soutiennent pas forcément leurs Etats. Ainsi, selon un communiqué commun du ROPPA³ et de Via Campesina⁴ de mai 2001, « les priorités des paysans et de leurs familles dans les Pays Moins Avancés sont d'abord de pouvoir produire pour leur famille, puis d'avoir accès au marché intérieur, bien avant d'exporter ».

2. Du côté des pays développés

- ✓ L'Union européenne excelle dans l'hypocrisie ! En proposant d'éliminer totalement ses subventions aux exportations, elle veut se montrer généreuse. Or, si l'on prend en compte les subventions internes bénéficiant aux produits agroalimentaires exportés, on se rend compte que les subventions aux exportations de l'UE n'ont pas baissé depuis 1992, du moins par unité de produit exporté (car le volume de ces exportations a baissé depuis 2002) !
- ✓ A quelques mois des élections présidentielles, les Etats-Unis refusent de s'engager à réduire leurs subventions au coton, en dépit du fait que les pays africains en font une condition sine qua non pour signer le Projet d'accord cadre en négociation, et malgré leur condamnation par l'organisme de règlement des différends (voir annexe).

Ce que demandent les organisations signataires de cette note :

Ces organisations rappellent que **la véritable cause de la crise des agricultures du monde et du développement au sens large, n'est pas le manque d'accès au marché pour les produits agricoles des pays en développement, mais la chute continue du niveau des prix des produits agricoles sur le marché mondial**. Or si le compte-rendu officiel de l'OMC pour la journée du 28 juillet évoque le fait « qu'un Etat a demandé que la question des matières premières soit incluse dans le texte », cela reste une préoccupation annexe !

Membres d'un collectif plus large, intitulé « Plate-forme pour des agricultures durables et solidaires », ces organisations demandent la renégociation de l'Accord agricole de l'OMC, dans le but de favoriser la remontée et la stabilisation des prix agricoles mondiaux, ainsi que la généralisation de pratiques agricoles respectueuses des ressources environnementales et de la santé. Un nouvel accord pourra s'appuyer sur :

- Une régulation des marchés internationaux, incluant le respect du principe de souveraineté alimentaire et l'interdiction de dumpings économiques, sociaux et environnementaux ;
- De nouvelles modalités de l'échange international des produits et des mécanismes de stabilisation des prix agricoles ;
- Un renforcement des espaces régionaux d'intégration et une promotion des échanges agricoles et alimentaires au sein de ces espaces.

CONTACTS PRESSE :

Christian Boisgontier, Confédération Paysanne : 06 82 39 48 75

Vincent Perrot, Fédération Nationale d'Agriculture Biologique : 06 84 10 43 79

Anne Françoise Taisne, CFSI : 06 88 11 29 92

³ Réseau des Organisations Paysannes et de Producteurs Agricoles d'Afrique de l'Ouest.

⁴ Organisation paysanne internationale regroupant des syndicats paysans des quatre continents.

Paris, le 30 juillet 2004

Nous restons à votre disposition pour toute information supplémentaires. Les documents suivants, en particulier, peuvent vous être adressés sur demande :

- ✓ Appel pour des agricultures durables et solidaires en Europe et dans le monde, signé par 40 organisations françaises (syndicats agricoles, organisations de solidarité internationale, environnementalistes et consommateurs) – 4p
- ✓ Critique des effets du découplage partiel ou total des aides à l'agriculture européenne, mai 2003 - 2p
- ✓ Déclaration de Dakar « pour des politique agricoles et commerciales solidaires » (syndicats paysans du monde entier) - 2p
- ✓ Etude universitaire américaine intitulée « Repenser la politique agricole des Etats-Unis : changer d'orientation pour assurer des revenus aux agriculteurs du monde entier » (Agricultural Policy Analysis Center, Université du Tennessee, 2003) – 40p
- ✓ Déclaration de Cotonou « pour le développement de la filière coton en Afrique de l'Ouest », ROPPA, 2004 – 4p
- ✓ « Protéger la paysannerie pauvre dans un contexte de mondialisation » (Marcel Mazoyer, 2002) – 20p.

Pour plus d'informations :

Visitez le site www.agricultures-durables-solidaires.org

Contact :

Anne-Laure Constantin, animatrice de la Plate-forme ADS

c/o CFSI - 32 rue Le Peletier - 75009 Paris - Tél. : 01 44 83 63 42 - Fax : 01 44 83 88 79

Email : plate-forme@agricultures-durables-solidaires.org

Annexe : Autres précisions d'importance sur le fonctionnement de l'OMC dans son ensemble

Il faut garder en tête deux éléments clefs pour comprendre l'iniquité fondamentale de l'OMC :

- ✓ la disproportion entre les équipes de négociation de l'Union européenne par exemple (près de cent délégués, si l'on tient compte de ceux des Etats membres) et celles de certains petits pays très pauvres (1 ou deux délégués au plus, certains n'en ayant aucun) ; lorsque les négociations se terminent au sprint après 4 nuits de travail, les uns sont bien sûr plus en mesure que les autres d'apprécier si leurs intérêts sont pris en compte ! Ainsi, de nombreux Etats ont exprimé cette semaine leur mécontentement face à l'absence de transparence des négociations, menées principalement par un groupe de cinq pays, les Etats-Unis, l'Union européenne, le Brésil, l'Inde et l'Australie.
- ✓ Les problèmes de traduction. Les langues de travail de l'OMC sont officiellement le français, l'anglais et l'espagnol. Mais les traductions peuvent prendre plusieurs semaines, et l'essentiel des négociations ont lieu en anglais ; un lourd handicap pour les non-anglophones, notamment Africains !
- ✓ Enfin, l'organisme de règlement des différends (ORD) : l'ORD est connu comme un organisme indépendant chargé de vérifier, sur demande d'Etats membres, la conformité des pratiques d'autres Etats membres à leurs engagements dans le cadre de l'OMC. Ainsi, les Etats-Unis ont-ils été condamnés sur le coton, et l'UE ne devrait pas tarder à l'être sur le sucre. MAIS : si cette condamnation publique a bel et bien un poids symbolique, la seule contrainte qui puisse être imposée aux condamnés est la mise en œuvre de représailles commerciales par le plaignant. On voit bien que cela peut fonctionner entre pays développés (viande aux hormones contre Roquefort, sidérurgie contre ...), mais les pays en développement ont bien peu de possibilités de représailles contre les pays développés ! Ces derniers restent donc libres d'enfreindre leurs engagements (en témoigne l'indifférence des EU par rapport à leur condamnation sur le coton !).